

Rythmes scolaires : du temps pour mieux apprendre

Revenant régulièrement dans le débat public, la question des rythmes scolaires est à la croisée de multiples problématiques.

Véritable serpent de mer, elle peut être aussi un prétexte à l'imposition d'une autre École, au service d'une tout autre conception de la formation de tous les jeunes.

S'ensuivent fatalement nombre d'inquiétudes dans la communauté éducative. Veut-on débattre des conditions de la réussite des élèves ? De quelle réussite parle-t-on ? S'agit-il de réfléchir à l'organisation du temps global de l'élève intégrant travail en classe, travail prescrit en dehors de la classe et activités dans le temps scolaires ou hors temps scolaire ? Ou simplement justifier une réorganisation des heures de cours ? La priorité est-elle de répondre à de supposées demandes sociales, plus ou moins identifiées, de mieux prendre en compte les rythmes d'une société qui prône l'individualisme et qui reste traversée par les tentations communautaristes ? Ou la volonté est-elle de lutter contre les inégalités sociales, géographiques qui pèsent tant sur les résultats du système éducatif ?

Pour le SNES, la formation de l'ensemble d'une génération revêt de tels enjeux humains et de société, que la question de l'organisation des temps scolaires et extrascolaires nécessite l'affirmation préalable que l'École doit pouvoir imposer des contraintes « au temps social » qui n'est qu'un repère parmi d'autres du débat.

Cela nécessiterait que le courage politique du gouvernement soit celui de la démocratisation de l'accès aux savoirs, pratiques culturelles, sportives et artistiques de tous les jeunes d'une génération.

Pour le SNES un certain nombre d'éléments sont centraux dans les débats.

I – Un sujet piégé, un débat de société

Chacun sait que le rythme de l'école ne prend pas suffisamment en compte l'intérêt des élèves (trimestres déséquilibrés, mauvaise répartition des cours sur la journée et la semaine, pause méridienne trop courte...) et que l'organisation du temps scolaire est dictée avant tout par des questions sociétales, économiques et budgétaires.

L'organisation du temps scolaire

L'organisation du temps scolaire est soumise à de nombreuses contraintes : temps de travail des parents, insertion des femmes sur le marché de l'emploi, qualité et temps des transports, nouvelles configurations familiales...

Quant au mauvais zonage des vacances d'hiver et de printemps, il résulte essentiellement du puissant lobby des sports d'hiver qui ne concernent pourtant que 8 % des Français.

Dans le second degré, la confection des emplois du temps est par ailleurs complexe tant elle dépend de multiples paramètres et contraintes.

L'éclairage apporté par les chrono-biologistes peut être pertinent : tous leurs travaux ne définissent pas forcément les mêmes pics de vigilance, mais ils convergent pour récuser la fausse bonne solution d'une concentration des cours le matin.

S'il est légitime de s'intéresser à la fatigue des élèves et à leur capacité d'attention, il serait en revanche illusoire de penser que leur réussite ne dépend que des rythmes (comme s'il pouvait, du reste, y avoir un rythme « idéal » permettant de concilier toutes les variables) et de s'exonérer d'une réflexion pédagogique sur les contenus à transmettre, les pratiques à mettre en œuvre ou la formation des enseignants.

Vers une diminution du temps scolaire ?

Le risque majeur est d'aboutir à « moins d'école » dans un contexte où les pressions économiques et budgétaires, comme les demandes de certaines familles, peuvent conduire à une diminution du temps scolaire, avec renvoi à l'extérieur des activités culturelles, sportives, artistiques, voire des enseignements d'EPS, d'arts plastiques et d'éducation musicale.

II – Les rythmes scolaires, une question de contenus et de pratiques

Les discours officiels visent à faire croire que l'organisation de la journée, de la semaine ou de l'année scolaire serait principalement responsable de l'échec d'un nombre important d'élèves.

Ainsi, il faut éviter que le débat soit posé d'une manière biaisée : il faut partir de ce que l'on enseigne, de comment on l'enseigne, avant

de mettre en avant la longueur et le découpage du temps scolaire.

Le rythme, ce n'est pas qu'une question de tempo...

Autre débat à ne pas occulter, celui de la hiérarchie des disciplines qui, au lieu d'être interrogée, est renforcée par l'expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi » : ainsi les enseignements nécessitant un investissement intellectuel devraient être placés le matin, les autres (dont l'éducation physique et les enseignements artistiques) envisagés l'après-midi. Or, si l'on peut dire que les modes de sollicitation sont différents d'une discipline à l'autre, que les pratiques mises en œuvre ne nécessitent pas le même investissement de la part des élèves (y compris à l'intérieur d'une même matière), toutes les disciplines nécessitent des efforts intellectuels.

Pour le SNES, la question des rythmes scolaires doit être posée en partant des missions de l'école et des objectifs de formation initiale qu'on se donne pour toute la jeunesse, tant en terme de culture commune que de qualification, en s'intéressant au temps global de l'élève et à l'articulation entre travail dans et hors la classe (car chacun sait que le « travail à la maison » peut être discriminant en terme de réussite).

Il faudrait créer les conditions pour que tous les élèves soient mis en situation de profiter au mieux du temps passé en classe, et ce quelle que soit la discipline enseignée, ce qui suppose notamment d'en finir avec les effectifs pléthoriques de classes, de faire alterner les modes de mise en activité des élèves (travaux en classe complète, en groupes restreints, voire en petits groupes), d'envisager plus d'activités expérimentales, de TP, de réalisations, de pratiques sportive et artistique.

La question des rythmes scolaires croise par ailleurs celle de l'accompagnement éducatif, aux contours mal définis, qui contribue à gommer les frontières entre ce qui relève ou non du temps scolaire. Ainsi, se confondent et se superposent dans les établissements les activités de l'accompagnement éducatif et les dispositifs d'aide aux élèves (comme l'ATP en Sixième) ou les dispositifs artistiques et/ou culturels (comme la chorale ou « collège/lycée au cinéma ») qui relèvent normalement du temps scolaire.

Articuler les différents « temps » de l'élève

Et au final, on le sait bien, il y a un risque que l'EPS et les enseignements artistiques ne relèvent plus vraiment de la responsabilité de l'État mais des collectivités territoriales et des associations, ce qui générerait de terribles inégalités entre les élèves... et aboutirait à une formation déséquilibrée des individus.

Il faudrait donc repenser l'organisation du temps périscolaire dans le cadre d'une réflexion sur le temps global des jeunes (en articulation et non en concurrence avec le temps scolaire).

Il conviendrait aussi que les enseignants soient davantage formés à l'identification de ce qui fait obstacle aux apprentissages des élèves. Dans tous les cas, ce n'est pas en réduisant les heures d'enseignement, en alourdissant à l'infini la charge de travail des personnels ou en sacrifiant la formation initiale et continue des enseignants qu'on peut assurer la réussite de tous les élèves.

III – Le rythme du socle ou celui de la culture ?

Directement liée aux missions assignées au système éducatif, la question des rythmes scolaires se pose de façon différente suivant que l'on envisage une scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, tournée vers l'acquisition du socle commun, et avec pour seule ambition de former un individu adapté au cadre socio-économique, tout en dégageant quelques élites, ou bien que l'on se situe dans une perspective de démocratisation, avec l'objectif d'une élévation générale du niveau de qualification de la population.

Apprendre mieux, plus, plus longtemps

Quels contenus enseigner, quelles pratiques et pour quels élèves, quelle articulation entre travail en classe et travail « à la maison » ? Ces interrogations sont préalables à toute réflexion sur l'organisation de la journée et de la semaine scolaires. La fatigue et le stress dépendent aussi de l'intérêt porté à l'activité scolaire, du sens trouvé aux apprentissages, de la nature de l'activité proposée et des conditions matérielles de sa réalisation.

Pour le SNES, centrer la scolarité obligatoire sur l'acquisition du socle commun, c'est prendre le risque de discriminer les disciplines les unes par rapport aux autres, certaines étant très largement oubliées dans la définition du socle, et, peut-être d'externaliser celles qui sont marginalisées (EPS, enseignements artistiques). À l'opposé de cette hiérarchisation renforcée, ne pourrait-on pas profiter de l'allongement effectif des scolarités (en 2008-2009, 90,4 % des élèves de 17 ans étaient scolarisés), pour refondre les programmes, les repenser avec l'objectif de permettre davantage de liens entre les disciplines, accorder une place plus importante à la culture technologique, artistique, voire introduire de nouveaux enseignements ? Redonner du temps à la construction patiente des savoirs (en acceptant les détours pédagogiques et l'apport de toutes les disciplines dans la construction de l'estime de soi), dédramatiser les difficultés rencontrées (par une évaluation plus soucieuse de repérer les réussites sans démagogie), sont alors des pistes plus sûres pour un temps scolaire plus épanouissant.

Se donner le temps

Envisager une scolarité obligatoire pour tous jusqu'à 18 ans dans le cadre d'une culture commune, c'est considérer qu'il n'y a pas de jeunes inaptes à acquérir cette culture commune dont l'acquisition se poursuit au lycée, pour tous mais sous des formes diversifiées. C'est aussi donner le temps aux jeunes de construire leur ambition.

IV – Mais que font-ils en dehors des cours ?

Transports scolaires, organisation pédagogique, accueil à l'internat ou à la demi-pension, possibilités de sorties ou non, ces contraintes déterminent les « autres temps » de l'élève (autonomie, temps libres, temps détournés). Collégiens ou lycéens, leur perception de ces temps est diverse. Que font-ils en dehors des cours alors qu'ils ont désinvesti depuis plus d'une dizaine d'années les activités de type socioéducatif ? L'aménagement des locaux et l'organisation du temps scolaire ont des effets très concrets, l'architecture est souvent peu fonctionnelle.

Temps libre ou temps mort ?

Des salles de permanence surchargées permettent-elles un encadrement de qualité, un travail autonome, une activité réelle des élèves ainsi qu'un soutien individualisé ?

Quelle articulation entre l'accueil au CDI et celui en permanence ? Des collégiens, souvent « captifs », perçoivent ces heures comme des périodes de désœuvrement. La pause de midi est très appréciée des élèves qui en regrettent la brièveté. Les foyers, les maisons des lycéens, les divers espaces collectifs, quand ils existent, peuvent être autant d'appropriations de ce temps libre.

L'organisation globale du temps scolaire doit être réfléchie pour éviter que ces périodes hors classe ne se réduisent à une sorte de gardiennage ou à un simple espace de « loisirs ».

Vie scolaire : l'affaire de tous

Pour cela, il faut des équipes de vie scolaire suffisantes pour accompagner les élèves, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Les instances de concertation avec les délégués élèves ont aussi un rôle à jouer dans ce domaine.

Cette orientation devrait inspirer à la fois l'organisation pédagogique en facilitant l'entrée dans les apprentissages mais aussi des dispositifs d'encadrement éducatif favorisant l'intégration de tous les publics scolaires. En lien avec les collectivités territoriales, elle doit avoir pour objectif d'améliorer l'aménagement des locaux et les modes de transport.

Elle doit articuler temps scolaires et non scolaires, favorisant l'accès à l'autonomie, l'ouverture et la sociabilité.

V – A la recherche du temps perdu

Si les rythmes scolaires sont censés être définis pour le bien de l'enfant, chacun sait qu'il en va bien autrement.

Dès la création de l'école obligatoire, les rythmes des saisons et des travaux des champs dictaient les vacances d'été à une époque où l'enfant donnait un coup de main aux champs, ou manquait l'école pour aider sa mère à la maison. Aujourd'hui, ce sont les congés scolaires qui scandent l'année sociale. La rentrée n'est pas que scolaire ! Chacun prend ses RTT ou ses congés en fonction des vacances scolaires et les parents — les mères en particulier — tentent de concilier vie familiale et vie professionnelle, d'articuler leur journée et leur semaine de travail en fonction de la semaine de l'enfant.

Ainsi du temps partiel du mercredi matin, quasi exclusivement pris par les mères.

Que dire des cours le samedi matin supprimés au nom des intérêts des parents, en tout cas de ceux qui partent en week-end, même s'il est vrai que la demande des familles recomposées méritait d'être entendue et a pesé dans ce sens.

Repenser l'organisation du travail

Comment donc équilibrer ces temps autour de l'enfant ? Sans doute en respectant prioritairement son intérêt, ce qui suppose de mener une réflexion autour du travail en général, de son organisation, de sa durée (oui, la réduction du temps de travail est une bonne idée !) ainsi qu'une organisation des services publics, des activités sportives ou artistiques qui pourrait être revue, dans le respect des conditions de travail des professionnels qui y exercent mais en tenant compte de l'intérêt général...

Les temps sociaux sont en réalité de plus en plus mis sous la prépondérance des intérêts économiques et de l'organisation de l'espace urbain et périurbain (travail le dimanche, heures supplémentaires, temps partiel fragmenté, travail qui déborde sur la vie privée, allongements des trajets de transport...) et cela pose des problèmes aussi bien à l'école qu'à la famille, et à tout le temps hors travail.

VI – Rythmes scolaires et services des enseignants

La définition des « rythmes scolaires » a un impact direct sur la charge de travail des enseignants et des autres personnels : le volume hebdomadaire et annuel du service, sa répartition tant quotidienne qu'hebdomadaire et annuelle en dépendent.

Chacun sait que la confection de l'emploi du temps d'un établissement scolaire doit être effectuée en fonction de paramètres multiples : nombre d'heures de cours hebdomadaire des élèves et répartition de leur temps d'étude par jour et sur la semaine, mise « en barrette » de certains enseignements, contingences matérielles des locaux (nombre, disponibilité, spécificité des salles et équipements...) et moyens alloués à la vie scolaire, obligations réglementaires de service des personnels alliées à leurs souhaits d'organisation et d'équilibre de leur vie professionnelle, personnelle et familiale...

Emploi du temps imposé

La complexité de l'opération est connue de tous. Les « réformes » menées depuis quelques années sacrifient dès l'abord les vœux des personnels sur l'organisation de leur service.

Ainsi, l'expérimentation de cours le matin et activités sportives et « autres » l'après-midi contraint les enseignants, en fonction de leur discipline, à ne travailler que certaines demi-journées : matin ou après-midi.

Moins payés ?

Dans une logique autre, la mise en place de références horaires annuelles dans la réforme des lycées (enseignement d'exploration, accompagnement personnalisé...) conduit à une annualisation du temps de travail. Le différentiel avec l'obligation réglementaire de service (ORS) peut être important sur un service individuel (ex. : 19,5 heures pendant 27 semaines et 15,5 heures le reste de l'année). S'il peut être pédagogiquement utile de regrouper des heures afin de mettre en place des séquences d'enseignement, la conséquence est que la définition hebdomadaire du temps de travail devient aléatoire, tout comme la notion d'heure supplémentaire : cela permet de ne plus les payer. Ces situations ne sont nullement encadrées et ne débouchent évidemment pas sur la prise en compte ou le financement, dans l'ORS, du temps de concertation.

Comment comprendre enfin la volonté de raccourcir les vacances d'été de quinze jours, dans le droit fil de la « reconquête » du mois de juin ? S'agit-il de répartir sur quinze jours de plus le volume actuel de travail annuel ? Ou bien de faire travailler quinze jours de plus dans l'année ? Avec une augmentation de salaire à la clef ?

Une réflexion globale sur le temps et la charge de travail des personnels s'impose.

VII – Quand l'Allemagne envie le modèle français

Contrairement aux idées reçues, le système scolaire allemand ne repose plus sur le principe des cours le matin et du sport l'après-midi. Les cours sont certes concentrés le matin mais les élèves sont libérés en début d'après-midi et peuvent s'occuper — ou s'ennuyer — librement. Les activités de l'après-midi sont facultatives et rarement prises en charge par l'établissement scolaire.

Depuis 2003, sous la pression des mauvais résultats de l'Allemagne dans le classement des systèmes éducatifs mené par l'OCDE, le pays a décidé de remanier profondément l'organisation du temps scolaire.

L'école toute la journée est désormais encouragée pour plusieurs raisons : les enfants d'origine modeste sont défavorisés car leurs parents n'ont pas les moyens de leur financer des activités pédagogiques, sportives ou culturelles l'après-midi ; les enfants d'immigrés sont les plus pénalisés par cette organisation.

L'Allemagne est le seul pays de l'OCDE dans lequel les immigrés de deuxième génération ont plus de difficultés scolaires que ceux de la première génération. Mais ce sont surtout les femmes qui plébiscitent une journée « à la française ».

Dans un pays qui ne connaît pas l'école maternelle, où la plupart des écoles ne disposent pas de cantine et qui propose un rythme allégé aux écoliers, les mères se retrouvent trop souvent obligées d'abandonner leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. Ce n'est pas un hasard si l'Allemagne a le plus faible taux de natalité de l'Europe.

Plus de 4 milliards d'euros ont été investis pour développer la journée continue. Entre 2002 et 2006, la part des élèves qui fréquentent l'école toute la journée est passée de 9,8 à 17,6 %. L'amélioration des performances de l'école allemande ne repose pas sur cette seule mesure mais, couplée à une réflexion sur l'organisation de la journée de cours, elle peut être un levier de réduction des inégalités scolaires. Cependant, dans un pays fédéral où les länder sont compétents en matière d'éducation, les communes les plus pauvres et surendettées sont réticentes à investir dans « plus de temps à l'école ». Enfin les résistances restent fortes dans un pays où le modèle de la mère au foyer a la vie dure.